



Accrochage de véhicules

Par **Mam1981**, le **31/12/2020** à **17:22**

Bonjour,

J'ai eu un accrochage avec un véhicule dans un parking. Nous nous sommes échangés nos numéros de téléphone afin d'établir un constat. Suite à cela, nous nous sommes contactés et la personne a communiqué mon numéro de téléphone à quelqu'un qui m'a menacé, la conductrice a refusé de me communiquer le numéro de sa plaque d'immatriculation. Mon assurance n'a donc pas pu établir de sinistre sans plaque d'immatriculation. Aujourd'hui, mon assurance me contacte et m'informe qu'une main courante a été déposée contre moi concernant cet accrochage et me demande un constat afin de relater les faits. Qu'est-ce que je risque avec cette main courante ? Et surtout je ne comprends pas pourquoi cette personne a déposé cette main courante alors que j'ai insisté auprès d'elle pour établir un constat ? j'ai la preuve d'un SMS que je lui ai envoyé afin d'obtenir cette plaque et que je me suis vu menacé. Quel recours ai-je ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **02/01/2021** à **10:51**

[quote]

Nous nous sommes échangés nos numéros de téléphone afin d'établir un constat.

[/quote]

Bonjour,

Et pourquoi pas les numéros d'immatriculation en même temps ???

Par **Mam1981**, le **02/01/2021** à **11:40**

Je n'y ai pas pensé car il y avait des véhicules qui patientaient derrières nous afin de sortir du parking, nous étions au niveau de la barrière, nous nous sommes donc échangés les numéros de téléphone rapidement.